

La guerre, c'est la guerre ! aurait déclaré l'empereur allemand. Soit, mais faut-il entendre par là, que les peuples qui se prétendent civilisés, qui croient posséder une "kultur" supérieure, doivent descendre plus bas que les sauvages ? La guerre, c'est la guerre ! Est-ce à dire que le banditisme, le pillage, l'assassinat, sont dès lors choses permises ? Sans doute, les Allemands essaieront de justifier leurs crimes, en alléguant que les civils ont tiré sur les troupes et se sont mis hors des lois de la guerre. Cette justification ne pourra résister à un examen sérieux des faits. Je ne voudrais pas dire que par-ci par-là, quelques pillards, quelques bandits portant l'uniforme allemand, n'aient été malmenés par la population. Ce serait invraisemblable. L'homme du peuple ou le paysan, avec son esprit simpliste ne connaît rien des subtilités du droit international, ne sait rien des lois de la guerre. Il sait ce qu'il voit. Et que voit-il ? C'est qu'il vivait heureux au milieu de sa famille ! Ce qu'il voit, c'est que des intrus pénètrent chez lui et détruisent en un instant les fruits d'une vie de labeur ! Ce qu'il voit encore, c'est qu'il est dépouillé sans vergogne par des soudards ivres, se considérant en pays conquis, molestant et insultant les femmes et les filles ! Et c'est sans peine que l'on conçoit que, malgré les conseils des autorités civiles et religieuses, quelques malheureux n'aient pu maîtriser leur indignation. Mais ce ne sont là que de rares exceptions et ce n'est pas le moindre mérite du peuple belge, en présence des agissements de cette armée de pillards assassins et de bandits, de n'avoir pas organisé une St. Barthélemy et exterminé par tous les moyens possibles, ces hordes sauvages dont rien ne justifiait la présence sur le sol belge !

Puisque la guerre, c'est la guerre, on admet avec regret, hélas ! en l'an 1915, que l'on instruisse le procès de ceux qui ne se sont pas conformés aux exigences militaires, de ceux qui sont trouvés les armes à la main ou même qui détiennent des armes chez eux, contrairement aux ordres donnés par les autorités belges ; car des instructions administratives ont été données partout, et des preuves formelles en font foi, pour que toutes les armes soient déposées et pour indiquer la conduite à tenir, afin que des accusations de provocations de la part des civils ne puissent être fondées.

Mais, ce que ni les lois de la guerre, ni celles de la conscience n'admettent, surtout de la conscience d'un peuple qui se prétend d'essence supérieure et veut imposer sa "kultur" au monde, c'est que sous prétexte de représailles, on assemble par centaines